

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Matane

Décembre 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep de Matane s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Matane, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 22 septembre 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 2 et 3 mai 2007¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs,² des professionnels et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Matane et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Michel Lauzière, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Gilles Kirouac, ex-secrétaire général de l'Université Laval, M. Jean Morin, directeur des études au Collège Laflèche et M. Benoît Régis, enseignant en mathématiques au Cégep de Thetford. Le comité était assisté de M^{me} Marthe Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de Matane est un établissement d'enseignement collégial public fondé en 1970. Il offre douze programmes menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales dont neuf à la formation technique. À l'automne 2006, 621 élèves fréquentaient l'établissement dans le cadre de la formation régulière.

Au Cégep de Matane, le programme *Sciences de la nature* est offert depuis sa fondation. Le programme élaboré en objectifs et standards a été implanté à l'automne 1999. Ce programme totalise 58 $\frac{2}{3}$ unités de formation dont 32 sont de formation spécifique et il offre deux cheminements soit le profil *Sciences de la santé* et le profil *Sciences pures et appliquées*. La formation spécifique comprend quatre disciplines soit : chimie, biologie, physique et mathématiques.

Au cours des dernières années, le programme recrute autour d'une vingtaine de nouveaux inscrits par année. À l'automne 2006, le programme accueillait 31 nouveaux inscrits pour un total de 56 élèves dans le programme, ce qui représente environ 9 % des élèves inscrits en formation ordinaire. La clientèle est légèrement à prédominance féminine. Les élèves sont sans antécédent collégial dans une proportion de 94 % et proviennent essentiellement de la commission scolaire des Monts et Marées et de la Polyvalente de Matane. L'équipe enseignante en formation spécifique est composée de six personnes à temps plein qui sont regroupées au sein du même département.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège a évalué le programme selon la démarche prescrite dans sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEP) et de la *Politique de gestion de programmes d'études* (PGPE). Il s'agit de la première évaluation en profondeur dont fait l'objet ce programme depuis son implantation.

Le comité d'autoévaluation, formé de neuf personnes, se composait du directeur des études, d'un professionnel qui coordonnait la démarche, de trois enseignants de la formation spécifique, d'un enseignant de la formation générale, d'un représentant des universités et de deux diplômés qui ont collaboré en réagissant au rapport à partir des points forts, des points faibles et des suggestions d'amélioration.

En lien avec sa politique de gestion des programmes d'études, le Collège s'est doté d'un plan de développement du programme *Sciences de la nature*. Ce plan couvrait la période 2003-2006. Au mois d'août 2005, le directeur des études a rencontré le coordonnateur du programme pour lui présenter les quatre enjeux de l'évaluation issus du bilan annuel du plan de développement : l'adéquation entre la formation, les besoins des étudiants et leur préparation aux études universitaires; le soutien à la réussite; le degré de réalisation des buts et objectifs du programme; l'adéquation des ressources et la gestion du programme. De ces enjeux, le Collège a dégagé trois objectifs qui allaient orienter ses travaux d'évaluation : mieux préparer les étudiants aux études universitaires, définir les forces et les limites au regard des enjeux et déterminer les actions pour améliorer le programme. En plus des critères de la Commission, le Collège a traité de l'adéquation des ressources et la gestion du programme. Le devis d'évaluation a été soumis à la Commission des études le 13 septembre 2005 et adopté par le conseil d'administration le 19 octobre 2005.

Pour connaître le point de vue des étudiants sur la mise en œuvre du programme, le Collège a utilisé les données fournies par 39 finissants des deux cohortes : celle de l'automne 1999 dans le cadre du bilan d'implantation du programme en objectifs et standards réalisé au printemps 2001 (27 répondants) et celle de l'automne 2003 qui a été interrogée en décembre 2005 (12 répondants). Un questionnaire a été posté aux diplômés (82 diplômés) des quatre cohortes de l'automne 1999 à l'automne 2002 sur l'apport des buts et objectifs du programme dans la préparation aux études universitaires (taux de réponse de 54 %). En janvier 2006, six enseignants de la formation spécifique ont répondu à un questionnaire similaire. Le comité d'autoévaluation a rencontré la coordonnatrice du Département de la formation générale à deux reprises et les quatre responsables des

disciplines de formation générale pour les interroger sur la prise en compte des buts du programme par la formation générale et sur les liens entre les cours et les objectifs du programme. Cependant, la Commission constate que la prise en compte de la formation générale dans l'autoévaluation se limite à la production d'une grille théorique de la contribution de la formation générale à l'atteinte des buts généraux du programme et que, par conséquent, aucune analyse ni validation n'ont permis d'évaluer sa contribution réelle à l'atteinte des objectifs du programme. La Commission invite le Collège, lors de ses prochaines évaluations, à mieux prendre en compte la composante de formation générale.

La coordonnatrice des ressources humaines et deux techniciens qui interviennent dans le programme ont été rencontrés relativement à l'adéquation des ressources et à la gestion du programme; un troisième technicien a rempli un questionnaire d'appréciation. Le Collège a également utilisé d'autres sources d'information comme des données du système d'information des programmes d'études et des statistiques existantes (par exemple, des données sur l'admission universitaire et des données sur la réussite).

Le comité d'autoévaluation s'est réuni à huit reprises et le département a tenu cinq réunions pour discuter de l'évaluation. Le coordonnateur de la démarche a produit le rapport final en collaboration avec un enseignant et avec les membres du comité d'autoévaluation. Le rapport d'autoévaluation a été adopté par le conseil d'administration le 20 juin 2006. Un plan d'action triennal a été déposé à la Direction des études en août 2006, à la Commission des études en septembre 2006 et il a été adopté par le conseil d'administration le 20 juin 2006, sous recommandation de la Commission des études.

La Commission souligne l'analyse sans complaisance réalisée par le Collège ainsi que la transparence et l'ouverture des personnes rencontrées lors de la visite. Elle note également la contribution au comité d'autoévaluation de deux diplômés représentant chacun des profils du programme et d'une personne issue du milieu universitaire. Toutefois, la Commission constate que certains enjeux découlant du plan de développement auraient pu être pris en compte dans l'évaluation de programme, notamment le recrutement de la clientèle. Elle considère également que certains critères auraient gagné à être mieux couverts, notamment parce que les méthodes pédagogiques n'ont fait l'objet que d'un inventaire et que le critère portant sur l'évaluation des apprentissages n'a été couvert que sous l'angle de la conformité à la PIEA.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Afin d'évaluer la pertinence du programme, le Collège a vérifié si le programme prépare adéquatement les élèves aux études universitaires. Il a donc recueilli, dans le cadre de l'autoévaluation, l'opinion des diplômés et des enseignants sur le niveau de préparation aux études supérieures et sur l'atteinte des buts généraux du programme. Une forte majorité des diplômés (80 %) considèrent que leur formation en *Sciences de la nature* les a bien préparés aux études universitaires. Par ailleurs, le Collège n'a pas de mécanisme lui permettant de recueillir de façon structurée l'opinion des diplômés.

Le comité d'autoévaluation comprenait un représentant des universités. Lors de la visite, les membres du comité d'évaluation et les enseignants nous ont mentionné que cette initiative a été l'occasion d'établir des contacts plus directs avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Ces contacts ont mené à l'organisation d'activités pédagogiques pour les enseignants et les élèves qui ont été grandement appréciées. Cependant, ces activités n'ont pas permis de mieux connaître les attentes des universités. La Commission constate que le Collège n'a pas établi de mécanisme avec les universités qui lui permettrait d'être mieux informé de leurs besoins et ainsi d'adapter son programme. Dans son plan d'action, le Collège a l'intention de structurer les échanges avec les universités les plus fréquentées par les élèves du programme afin de connaître leurs attentes, au moyen notamment de la création d'un comité Cégep-Université.

La Commission a analysé les données de la CREPUQ portant sur l'admission de diplômés en provenance du Cégep de Matane pour les années 2002 à 2006, pour l'ensemble des universités. Les taux d'admission des diplômés sont très élevés et se comparent aux taux observés dans le réseau collégial. Le Collège n'a pas utilisé les données fournies par l'Université Laval et il n'a pas interrogé les diplômés sur leur cheminement et leur réussite à l'université. Les enseignants rencontrés nous ont toutefois fait part de contacts fréquents

qu'ils maintiennent avec d'anciens élèves du programme. Dans son plan d'action, le Collège compte utiliser les données disponibles pour connaître la réussite des étudiants à l'université.

Pour s'assurer de bien connaître les besoins des universités et des étudiants, la Commission *suggère* au Collège d'établir des liens structurés et récurrents avec les universités et les diplômés, et de s'assurer du suivi du cheminement scolaire de ses diplômés à l'université.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Tous les objectifs et les buts du programme sont pris en compte dans les cours. Au moment de l'implantation du programme, le Collège a élaboré un devis local à partir du devis ministériel. La matrice des compétences a permis d'établir des liens essentiels entre les cours, les compétences et les buts généraux. L'évaluation des diplômés confirme l'atteinte des buts généraux en plus de déterminer ceux qui devraient être renforcés.

Les élèves font des choix de cours en troisième et quatrième session en fonction de leur profil et des préalables universitaires. Le Collège oblige tous les élèves du programme à suivre, à la première session, le cours complémentaire *Logiciel-outil*. Lors de la visite, les élèves ont manifesté des insatisfactions concernant les activités d'apprentissage proposées dans ce cours et du peu de réinvestissement dans les autres cours du programme. Le Collège a prévu une intervention dans son plan d'action de façon à revoir la pertinence des activités prévues à ce cours.

Le Collège a questionné les diplômés, les finissants et les enseignants sur la grille de cours du programme. Dans l'ensemble, ils ont mentionné que la séquence des cours était logique et permettait l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Une forte proportion des diplômés interrogés perçoivent les liens entre les cours. Les étudiants rencontrés nous ont confirmé voir les liens entre les cours même s'ils ne sont pas explicités systématiquement par les enseignants. Par ailleurs, les diplômés ainsi que les étudiants rencontrés lors de la visite considèrent que dans l'ensemble la charge de travail est exigeante, mais qu'elle respecte globalement la pondération bien que selon ces derniers, la dernière session demande moins de travail. Sur cet aspect, le Collège prévoit examiner la répartition du travail personnel pour chacune des sessions.

Le Collège encadre la rédaction des plans de cours par différents outils : le guide de gestion des plans d'études, le guide de rédaction des plans d'études, le format de rédaction des plans d'études et la grille d'appréciation du plan d'études. Dans le cadre de l'autoévaluation, le Collège a examiné les plans de cours et il a observé que, de façon majoritaire, les informations contenues dans ceux-ci sont non conformes aux exigences de la PIEA. Ainsi, le Collège a procédé à l'analyse, pour la période de l'automne 1999 à l'hiver 2004, de neuf plans de cours soit huit plans de la formation spécifique et celui du cours complémentaire logiciel-outil. Il n'a pas inclus dans cette liste les cours de la formation générale. L'examen a révélé des lacunes importantes relatives aux informations fournies aux étudiants sur les exigences et sur les modalités d'évaluation, notamment en regard du contexte de réalisation, des critères de performance et de la pondération attribuée aux éléments évalués et de l'organisation de l'épreuve finale de cours. Le Collège prévoit dans son plan d'action des mesures de soutien et d'accompagnement des enseignants et l'ajout d'un outil de vérification de la conformité des plans de cours à la PIEA. De son côté, la Commission a examiné les plans de cours et elle a fait les mêmes constatations concernant les exigences de la PIEA, particulièrement en ce qui concerne les modalités d'évaluation et estime que le Collège doit mettre en place un processus efficace de validation de la conformité des plans de cours. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de veiller à ce que les différents responsables de l'application de la PIEA exercent leurs rôles afin d'assurer la conformité des plans de cours aux règles établies par la PIEA.

À partir de son guide d'élaboration de programme, le Collège a conçu sa mise en œuvre locale en se basant sur le devis ministériel. Le Collège a alors élaboré la matrice des compétences et les enseignants ont été sensibilisés à l'approche par compétences. Cependant, l'autoévaluation a permis de constater que la mise en œuvre des mécanismes de concertation nécessaires pour assurer la cohérence dans l'organisation des activités d'apprentissage selon l'approche programme n'a pas été complétée. À partir des propos tenus par la direction et par les enseignants lors de la visite, la Commission constate que l'existence d'un Département de sciences de la nature regroupant depuis toujours les enseignants de toutes les disciplines n'a pas produit les effets escomptés concernant les mécanismes de concertation et la vision interdisciplinaire du programme. À l'exception des travaux sur l'ESP, le fonctionnement départemental est disciplinaire. La politique de gestion des programmes d'études prévoit la composition et les responsabilités des comités de programme et comme le prévoit cette politique, l'approche programme constitue l'assise des choix du Collège en matière de concertation entre les intervenants du programme. Or, la visite a permis de constater que les enseignants de la formation générale participent très peu à cette concertation autour du programme, ces derniers, peu nombreux, affirmant être incapables de s'impliquer dans tous les programmes. L'autoévaluation a

conduit le Collège à proposer dans son plan d'action plusieurs mesures qui devraient favoriser l'approche programme. Compte tenu de l'importance de développer une vision concertée du programme pour assurer sa cohérence et compte tenu des objectifs du Collège en cette matière, notamment ceux précisés à sa politique de gestion de programme et de ses intentions, la Commission *suggère* au Collège de mettre en œuvre rapidement les actions prévues à son plan concernant le développement de l'approche programme afin de mieux assurer sa cohérence.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le Collège a recensé les principales méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants : l'exposé magistral, la résolution de problèmes, la démonstration, l'apprentissage coopératif, le laboratoire dirigé et le projet. Sur la base des informations recueillies durant l'autoévaluation, le Collège constate que globalement les élèves sont satisfaits des méthodes quoique certains ont souhaité qu'elles soient plus variées, ce qui a également été mentionné par les élèves que la Commission a rencontrés. Ces derniers ont aussi dit apprécier les projets concrets comme ceux initiés en physique qui utilisent des exemples de la vie quotidienne pour favoriser l'apprentissage de sa discipline. La démarche d'évaluation a conduit le Collège à déterminer quelques actions pour améliorer les méthodes pédagogiques, notamment la mise en place de méthodes plus actives en lien avec les buts du programme.

La Commission considère qu'il aurait été intéressant que le Collège examine les méthodes pédagogiques sous l'angle de leur adaptation à l'approche par compétences. Selon le Collège et les enseignants, il n'y a pas de concertation en comité de programme autour des méthodes. Lors de l'élaboration du programme, les enseignants ont été sensibilisés à l'approche par compétences, mais les professeurs rencontrés lors de la visite ont mentionné ne pas avoir reçu de formation en lien avec cette approche. La Commission constate la place prépondérante occupée par l'enseignement magistral centré sur la transmission des connaissances plutôt que sur le développement des compétences. Rappelant la contribution de l'approche par compétences à l'intégration des apprentissages, la Commission *suggère*

au Collège de prendre les moyens pour que les méthodes pédagogiques soient adaptées à l'approche par compétences.

Le Collège a examiné les mesures d'encadrement et la disponibilité des enseignants. Les élèves interrogés par le Collège et ceux rencontrés par la Commission ont souligné la disponibilité des enseignants et le soutien des techniciens du programme.

La Commission estime que la disponibilité des enseignants et l'encadrement offert aux élèves sont assurément des points forts du programme.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Lors de la visite, la direction a mentionné que, puisque le Collège évaluera prochainement l'application de la PIEA, l'examen de l'évaluation des apprentissages s'est réduit à l'analyse des plans de cours sous l'angle des informations transmises aux étudiants sur les modalités d'évaluation. La Commission a procédé à l'analyse des plans d'études et des instruments d'évaluation de l'hiver et de l'automne 2006. D'abord, la Commission constate que dans plusieurs cours les modalités d'évaluation ne respectent pas la PIEA. L'article 1.4.3 de la PIEA stipule que l'évaluation sommative comprend une épreuve finale où l'étudiant doit démontrer qu'il maîtrise la compétence visée. Or, en mathématiques, les évaluations finales de cours (EFC) ne sont généralement pas intégratives, et en biologie certaines EFC sont réalisées en équipe ou sont absentes. L'article 2.2.5 de la PIEA mentionne que l'EFC doit compter pour au moins 30 % de la note globale du cours. L'analyse a démontré que dans quelques cas, en physique et en mathématiques, l'EFC compte pour moins de 30 %. L'étude des instruments d'évaluation a montré également que l'outil d'évaluation utilisé dans le cadre de l'EFC ne permet généralement pas d'attester l'atteinte d'une compétence. Les observations ont été présentées aux enseignants lors de la visite et ont été confirmées. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour assurer l'atteinte par chaque étudiant des objectifs selon les standards visés.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège accueille des étudiants dont la moyenne générale au secondaire se compare à celle du réseau et qui sont capables de répondre aux exigences du programme. Selon les données CHESCO, qui portent sur les nouveaux inscrits pour les années 1999 à 2005, la moyenne obtenue pour le taux de réussite au premier trimestre est supérieure à celle du réseau (95,8 % comparativement à 89,2 %). Le taux de réinscription au troisième trimestre est fortement supérieur à celui du réseau (84,6 % comparativement à 72,8 %). En durée prévue, le taux de diplomation surpasse largement le taux observé dans le réseau (70,9 % comparativement à 49 %) et, après deux ans, le taux devance encore de plusieurs points celui du réseau (87,7 % comparativement à 82,2 %).

Le Collège a observé le taux de diplomation en regroupant les élèves par catégorie selon leur moyenne générale au secondaire (MGS). La Commission, comme le Collège, note que les taux de réussite des cours, de persévérance et de diplomation sont nettement supérieurs au réseau. Cependant, la Commission constate que, selon les données du Collège, le groupe d'élèves qui a une MGS entre 75 % et 80 % affiche un taux de diplomation plutôt faible à 47 %, même si ce taux est supérieur à celui observé dans le réseau pour cette même catégorie. Compte tenu du profil des élèves du programme, le Collège choisit de miser de manière générale sur des mesures favorisant l'intégration de l'élève à son programme, le développement de son goût pour les sciences et l'encadrement des élèves par leurs enseignants pour favoriser la réussite. Il a de plus mis sur pied un centre d'aide en sciences.

L'épreuve synthèse de programme (ESP) prend la forme d'un projet de vulgarisation ou d'une expérimentation, réalisée à l'intérieur de deux cours porteurs. Sur le modèle d'Expo-Sciences, chaque équipe, composée habituellement de deux étudiants, présente à des visiteurs le projet qu'elle a réalisé au cours de la dernière session. Le projet doit inclure au moins deux disciplines du programme et se réaliser en respectant la démarche scientifique. Chacun des membres de l'équipe présente une partie du projet de façon individuelle. Selon le rapport, les élèves considèrent que l'activité est stimulante et que l'épreuve leur permet d'intégrer leurs apprentissages. Le Collège a dégagé plusieurs pistes d'amélioration, notamment revoir la place de la formation générale et réviser le document portant sur l'épreuve à la lumière de l'évaluation du programme et du profil du diplômé. Cependant, la Commission s'interroge sur la justesse et l'équivalence de l'évaluation de l'ESP. Premièrement, bien que les professeurs rencontrés affirment qu'ils évaluent la production

de chaque élève par l'encadrement et le suivi, l'évaluation individuelle n'est pas assurée, d'autant plus que le document relatif à l'ESP n'explique pas le caractère individuel de celle-ci. De plus, elle constate un écart entre le niveau de difficulté des épreuves selon que les élèves ont à suivre une démarche scientifique ou qu'ils font un travail de synthèse. Au vu des problèmes mentionnés,

la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour attester la réussite individuelle de l'ESP et pour assurer que le standard visé soit équivalent d'un projet à l'autre.

Le critère additionnel retenu par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit l'adéquation des ressources et la gestion du programme.

L'adéquation des ressources et la gestion du programme

L'adéquation des ressources humaines affectées au programme sous l'angle de leur nombre, de leurs qualifications de même que les moyens utilisés pour maintenir la motivation du personnel et le maintien des compétences. Il a aussi examiné les principales ressources matérielles mises à la disposition du programme. Le Collège a également étudié la gestion du programme à partir du fonctionnement de la coordination du programme et du budget qui lui est affecté. La démarche lui a permis de dégager plusieurs pistes d'amélioration pour lesquelles il a prévu des actions. Le Collège conclut que l'équipe enseignante et les techniciens qui composent le programme sont une des forces du programme. Cependant, le Collège propose une série d'actions pour améliorer l'efficacité du programme, notamment l'évaluation du besoin de perfectionnement, l'amélioration des équipements de laboratoire et l'identification des fonctions du coordonnateur de programme. La Commission l'encourage à y donner suite.

Plan d'action

Le comité de programme a produit un plan d'action qui découle des conclusions du rapport d'autoévaluation du programme *Sciences de la nature*. Le plan comprend les mesures déterminées par le Collège pour améliorer le programme. Il présente les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier. Quelques actions ont déjà été réalisées mais la plupart restent à compléter.

La Commission constate que le plan est ambitieux et qu'il ne précise pas quelles sont les mesures qui doivent être mises en œuvre de manière prioritaire. La Commission lui *suggère* de déterminer les actions structurantes et d'établir des priorités.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Cégep de Matane présente des forces et des faiblesses.

Au nombre des points forts du programme, la Commission note la disponibilité et l'encadrement offerts aux élèves. Elle note également que tous les indicateurs de réussite sont élevés. Certaines initiatives pédagogiques, notamment en *Physique* sont intéressantes.

Le Collège devra cependant apporter des améliorations au programme. Le Collège devra prendre les moyens pour assurer l'atteinte des objectifs selon les standards visés. De même, il devra prendre les moyens pour attester la réussite individuelle et l'équivalence de l'ESP. La Commission a aussi suggéré au Collège d'établir des liens avec les universités et ses diplômés pour connaître leurs besoins de même qu'il lui est suggéré d'assurer le suivi du cheminement scolaire de ses diplômés. Elle a également suggéré de veiller à ce que les responsables de l'application de la PIEA exercent leurs rôles de mettre en œuvre rapidement les mesures qu'il a déterminées pour s'assurer du développement de l'approche programme de concertation et d'adapter les méthodes pédagogiques à l'approche par compétences. La Commission a par ailleurs invité le Collège, lors d'une prochaine évaluation, à mieux prendre en compte la composante de formation générale et elle l'a encouragé à mettre en œuvre les mesures prévues en lien avec l'adéquation des ressources et la gestion du programme.

Le Collège a produit un plan d'action qui devrait l'aider à améliorer la qualité du programme. Le Collège gagnerait toutefois à déterminer des actions structurantes et à établir des priorités.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réponse à la version préliminaire du présent rapport, le Cégep de Matane a formulé des commentaires, lesquels ont amené des modifications au rapport. De plus, le Collège a fait part d'actions entreprises ou prévues dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme *Sciences de la nature*.

- Le Collège est à revoir sa relance auprès des finissants et des diplômés du secteur technique afin de l'adapter et de l'appliquer aux sortants du secteur préuniversitaire.
- Le Collège a entrepris des travaux lui permettant de mieux intégrer la formation générale dans ses travaux d'élaboration et d'évaluation de programmes.

La Commission s'attend à être informée, au moment opportun, des suites réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente